

COMMISSION D'ADMISSION DU 06 DECEMBRE 2021

FORMATION MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

Après examen des résultats de la commission d'admission du 06 décembre 2021, et conformément aux articles 7, 8 et 9 de l'arrêté du 2 janvier 2009 fixant les modalités d'admission et de formation du Certificat National de Compétence de Mandataire judiciaire à la protection des majeurs.

CANDIDATS PROFESSIONNELS SALARIES :

SONT DECLARES ADMIS pour la session de janvier 2022, par ordre alphabétique :

COCHENNEC Gérard

CANDIDATS EN RECONVERSION PROFESSIONNELLE :

SONT DECLARES ADMIS pour la session de janvier 2022, par ordre alphabétique en liste principale :

MAURY Stéphanie
MICHELOT Camille

Fait à ISLE, le 07 décembre 2021

La Directrice Générale,



Catherine LOUBRIAT

La responsable des formations éducatives et
des formations à l'encadrement,



Cécile BONNET

